

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024 À 20H00

L'an deux mille vingt quatre, le quinze du mois de février à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 9 février 2024 et sous la présidence de monsieur le maire.

Conseillers présents : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Julien LEPRÉ – Cristelle VEILLARD – Annie ROLLANDIN – Maryse VANNEL – Jean-Paul BADIA – Cathy GARCIA EBOLI – Stéphane IDÉ – Alberto DE SOUSA – Magalie SURJUS – Véronique GRILLET.

Absents ayant donné pouvoir : S. FICCA a donné pouvoir à C. VEILLARD
B. PÉCHON a donné pouvoir à J. TISSOT
I. PILLON a donné pouvoir à M. SURJUS
G. PIOT a donné pouvoir à M. VANNEL

Absents n'ayant pas donné pouvoir : J. GALÉRA – R. GENESSEY – H. PERDRIELLE

Secrétaire pour la séance : O. LAURENT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents : 12, procurations : 4, votants : 16.

Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 18 janvier 2024
- Délibérations
 - Personnel communal – protection sociale complémentaire prévoyance
 - Actualisation et modification des statuts de Vienne Condrieu Agglomération
 - Redevances occupation du domaine public et de locaux communaux
- Divers
 - Élaboration du PLUi
 - Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 18 JANVIER 2024

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Adopté à l'unanimité (16 votants / pour : 16 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20240215-01

PERSONNEL COMMUNAL – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANCE – MANDAT CDG38 (présenté par J. Lepré)
Il est proposé à la commune de s'engager auprès du Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) en vue d'un appel d'offre pour un contrat concernant la prévoyance du personnel. Le contrat actuellement en place avait été obtenu via de CDG38. Mandater le CDG38 pour lancer l'appel d'offre n'engage pas la commune concernant la suite.

Différentes réformes en cours renforçant les obligations des communes auront un impact sur ces contrats à partir du 1^{er} janvier 2025.

Adopté à l'unanimité (16 votants / pour : 16 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20240215-02

ACTUALISATION ET MODIFICATION DES STATUTS DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION (présenté par J. Tissot)

Vienne Condrieu Agglomération souhaite créer une SAS afin de renforcer sa capacité à agir sur la thématique des énergies renouvelables (principalement du photovoltaïque). Pour se faire il faut modifier ses statuts. À l'occasion de cette modification, différents points qui nécessitent d'être adaptés aux évolutions de la réglementation sont également mis à jour.

Adopté à l'unanimité (16 votants / pour : 16 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20240215-03

REDEVANCES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DE LOCAUX COMMUNAUX (présenté par S. Idé)

Pour se conformer à la loi, l'occupation du domaine public doit être payante (sauf dérogations très particulières). Il est proposé de définir trois catégories d'occupations : food-trucks, forains, salle polyvalente, avec une redevance de 50 € / an pour les occupations extérieures et de 50 € par demande d'utilisation de la salle polyvalente Roger Chenavier.

Différentes questions sont soulevées concernant la mise en œuvre pratique des modalités définies dans la délibération. En particulier des compteurs électriques devront être installés pour permettre les relevés. Afin de permettre que les travaux correspondants soient effectués, les redevances seront applicables à partir du 1^{er} mai 2024.

La délibération définit les éléments financiers relatifs à l'occupation du domaine publique de la commune, un règlement et un modèle de convention seront établis par ailleurs par la commission « économie » afin de définir plus précisément les conditions d'accueil des occupants et les règles à respecter.

Adopté à la majorité (16 votants / pour : 3 – abstention : 12 – contre : 1).

QUESTIONS DIVERSES

ÉLABORATION DU PLUI (présenté par J. Tissot)

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la démarche sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est engagée par Vienne Condrieu Agglomération. Un débat sera organisé dans les conseils municipaux en septembre prochain.

Un document répertoriant le potentiel constructible de la commune nous a été transmis. Ces cartes doivent être vérifiées et servir de support à une réflexion sur la politique de la commune pour les années à venir. Un retour doit être préparé pour la réunion organisée à Vienne Condrieu Agglomération le 29 février 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Pour Le maire, en p.d.e.,
le 1^{er} adjoint
J. Tissot

Le secrétaire,

[Signature]

